

FLEURY **mas**

www.fleurylesaubrais.fr

MARS-AVRIL 2021



#115

P. 5

UN CENTRE DE VACCINATION À FLEURY-LES-AUBRAIS

Un dispositif d'aide et d'accompagnement des plus jeunes

Les jeunes, dont les itinéraires scolaires, universitaires, sociaux, sont fragilisés, font face à une angoisse grandissante, et pour certains d'entre-eux à une terrible précarisation. Pour les aider à faire face, la ville met en place un dispositif spécial d'aide et d'accompagnement alliant aide alimentaire, soutien psychologique, accompagnement dans les parcours.

Toutes les informations sont disponibles sur le site fleurylesaubrais.fr



FLEURY-LES-AUBRAIS OBTIENT LE LABEL TERRE DE JEUX 2024!

Suite au dépôt de sa candidature auprès du Comité d'Organisation de Paris 2024, Fleury-les-Aubrais a obtenu au mois de janvier 2021 le label Terre de Jeux 2024.

Une labellisation qui s'inscrit dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Les collectivités labellisées s'engagent à mettre en place des programmes liés au sport et au handisport en fonction de leur taille et de leurs moyens. L'objectif est de faire vivre à tous, les émotions du sport, du handisport et des jeux à l'échelle d'un territoire.

NOUVELLES PERMANENCES DU CCAS

Dans sa volonté de se rapprocher des Fleuryssois au plus près de leur domicile, les travailleurs sociaux du CCAS proposent des



permanences sur rendez-vous au sein de la Résidence autonomie Ambroise Croizat et dans les Maisons pour tous.

Les permanences ont lieu tous les 15 jours, le jeudi de 14 h à 17 h dans deux des quatre structures. Les permanences ne sont pas assurées durant les vacances scolaires.

Prochaines dates :

- Maisons pour tous Jean-Vilar et Jacques-Tati
Les jeudis 18 mars et 15 avril
- RAPA et Maison pour tous Jean-Gabin
Les jeudis 11 et 25 mars, 8 et 22 avril

La prise de rendez-vous s'effectue auprès du CCAS au 02 38 71 93 42.

TRAVAUX SUR LA RD2020 NORD

Depuis le 18 janvier et jusqu'au 31 mars, des travaux de réseaux sont réalisés sur la RD2020 nord, entre le rond-point Libération et le carrefour Danton.

Les travaux de réseaux, menés par Orléans Métropole, ont pour but d'alimenter les bâtiments du projet Interives : création d'un réseau neuf de chauffage urbain, remplacement de 2 conduites d'eau potable entre le carrefour de la rue de Joie et la rue Danton.

Ces travaux ont nécessité la mise en place d'une déviation dans le sens nord/sud et le renvoi du flux de circulation vers le faubourg Bannier le temps du chantier.

L'accès aux commerces est maintenu le temps des travaux.

UN FLEURYSSOIS CHAMPION DE FRANCE DE PARAMOTEUR

Les Championnats de France de paramoteur 2020 se sont déroulés du 3 au 10 octobre 2020 à l'aérodrome de Blois-Le Breuil dans le Loir-et-Cher.

Le Fleuryssois Michaël Merle, pilote au club de l'ULM Club Orléans Mardié (UCOM), s'est distingué en remportant le titre de Champion de France dans la catégorie Chariot Monoplace.



Marcel Rocher nous a quitté le 17/01/2021

Nous tenons à rendre hommage à Marcel Rocher dit Titi pour ces années en tant que conseiller municipal mais aussi pour son engagement associatif. Il fut président du CJF de 1983 à 1994, bénévole dans l'âme, il partageait son enthousiasme, son charisme et son savoir-faire donnant à chaque association le meilleur de lui. Très investi dans le monde culturel et sportif, toute une génération s'est construite autour de ses valeurs. Une forte pensée pour Sylvette sa femme, ses enfants et petits-enfants.

Carole Canette
Maire de Fleury-les-Aubrais

édito

ALLER DE L'AVANT !

A

ller de l'avant, c'est ce que j'ai toujours souhaité pour Fleury-les-Aubrais. En pleine crise sanitaire, cela demande une sacrée dose d'énergie, mais avec l'équipe municipale, nous nous y employons chaque jour.

Aller de l'avant, cela nous a permis, grâce à la mobilisation de nombreux agents de la ville qui se sont engagés sans compter, de mettre sur pied en quelques jours l'un des deux centres de vaccination de la Métropole, opérationnel depuis le 18 janvier.

Aller de l'avant, c'est aussi s'adapter avec la plus grande réactivité aux protocoles sanitaires successifs pour assurer la continuité du fonctionnement des écoles, des cantines afin de garantir la continuité du fonctionnement et la sécurité des enfants, ce qui est bien sûr une priorité absolue. C'est maintenir les activités d'accueil de loisirs des enfants, celles du conservatoire, de la bibliothèque, ou encore les activités sportives autorisées...

Aller de l'avant c'est apporter notre soutien aux jeunes face à cette crise qui fragilise leurs parcours scolaires, universitaires, professionnels, et en mettant sur pied un dispositif pour les accompagner au plan financier, psychologique et matériel.

Aller de l'avant, c'est aussi continuer, même dans ce contexte, à mettre en œuvre résolument notre programme. Ce mois-ci, focus sur les budgets participatifs : une première à Fleury-les-Aubrais ! Ce dispositif vous permet à vous, habitants, d'être acteurs, en imaginant des projets d'intérêt général pour votre quartier ou pour la ville. Ce seront ensuite les Fleuryssois et les Fleuryssoises qui choisiront ceux qui leur semblent les plus pertinents, puis ils seront financés et réalisés par la ville. Cette année, ce sont cent mille euros qui seront fléchés dans le budget pour des actions directement proposées par les citoyens.

Alors, je n'aurais qu'un seul mot : À vos projets !

En ces temps difficiles, vous pouvez compter sur l'équipe municipale et moi-même pour tout mettre en œuvre pour que nos enfants, parents et grands-parents ne se sentent pas délaissés et qu'ils puissent participer activement à la transformation de notre Ville.



À noter



COVID-19
Coronavirus

Les informations annoncées dans ce Fleury mag (bouclage au 19 février 2021) sont susceptibles d'être modifiées ou annulées en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Ce numéro est édité par la ville de Fleury-les-Aubrais à 12000 exemplaires
• Place de la République - 45400 Fleury-les-Aubrais - Tél. 02 38 71 93 93 -
Mél : communication@ville-fleurylesaubrais.fr • Directrice de la publication : Carole Canette, Maire - Grégoire Chapuis, Adjoint à la communication • Directeur de la rédaction : Patrick Lage - Rédacteurs : Alexandra Hoffmann - Laura Magnier - Maël Diong • Mise en page : www.enola-creation.fr • Impression : Prévost Offset • Mars 2021 • Dépôt légal à parution

démocratie

Budget participatif :

vous pouvez encore déposer vos projets !

Pas de temps à perdre : la boîte à idées du premier budget participatif de Fleury-les-Aubrais se referme le 26 mars. Près d'une trentaine de projets ont déjà été proposés sur la plateforme dédiée.

La ville a lancé le 18 janvier son premier budget participatif. Les Fleuryssois sont invités depuis ce jour à déposer leurs projets sur la plateforme : <https://budgetparticipatif.fleurylesaubrais.fr>. Une enveloppe de 100 000 € a été allouée pour l'occasion.

Un départ prometteur

Une trentaine de propositions ont été recueillies à ce jour (le 26 février, date de bouclage du magazine). Les thèmes qui en ressortent sont l'écologie et l'animation de la ville. Pour connaître la liste des projets, rendez-vous sur la plateforme.

Plus que quelques jours pour faire naître vos idées

Attention, il ne reste qu'une vingtaine de jours avant la clôture du dépôt, le 26 mars !

Le personnel des Maisons pour tous et de la bibliothèque des Jacobins peuvent vous accompagner à chaque étape du

budget participatif (dépôt et vote en ligne).

Les prochaines étapes

Une instance municipale composée d'élus et de techniciens se réunira à l'issue de la période du dépôt des projets pour étudier leur faisabilité technique. Les projets devront répondre aux conditions du règlement et être réalisables financière-

ment et techniquement. Ils seront ensuite soumis au vote du 17 avril au 16 mai, ainsi les Fleuryssois devront choisir, via la plateforme, les trois projets qu'ils préfèrent. Le résultat sera publié sur le site de la ville, le 25 mai. Les projets élus seront lancés aussitôt et devraient voir le jour dans l'année (sauf contraintes techniques particulières).



sécurité

Création d'une patrouille VTT

Depuis peu, la police municipale de Fleury-les-Aubrais compte une patrouille cycliste. Équipée de 3 vélos tout terrain à assistance électrique (VTT-AE), elle parcourt des espaces peu accessibles. Un nouvel atout en matière de proximité et de sécurité.

«**À vélo, les contacts avec les habitants sont plus faciles. Les policiers sont plus accessibles. Le vélo offre une plus grande proximité. De plus, en matière de sécurité, et quand cela est possible, il faut sortir du tout auto. Le VTT est une bonne alternative surtout dans notre ville qui compte des espaces verts, des allées, des clos et beaucoup d'endroits difficilement accessibles. Atout écologique, meilleure efficacité sur**

le terrain, signe fort de la présence du vélo en ville... C'est pour toutes ces raisons que nous avons créé une patrouille VTT», explique Grégoire Chapius, adjoint en charge de la sécurité.

3 VTT

La police municipale est équipée de trois vélos tout terrain à assistance électrique de marque Sunn, un fabricant français basé à Machecoul en Loire-Atlantique.



«**À vélo, le contact passe beaucoup plus facilement. Les gens acceptent mieux une remarque d'un policier en VTT. C'est plus convivial et favorise le contact avec les habitants. Nous pouvons aussi intervenir plus rapidement. Notre patrouille est constituée de volontaires**», explique un policier.



Pas de gaspillage au centre de vaccination de Fleury-les-Aubrais. 100 % des doses sont utilisées !

Un centre de vaccination à Fleury-les-Aubrais

Depuis la mi-janvier le centre culturel La Passerelle accueille un centre de vaccination contre la Covid-19. Un pilotage complexe mêlant plusieurs acteurs du territoire pour faire fonctionner le centre 5 jours sur 7.

Le déploiement de la vaccination contre la Covid-19 s'opère progressivement en France depuis le début de l'année. Pour participer à l'effort national, Carole Canette, maire de Fleury-les-Aubrais, a proposé début janvier de mettre à disposition le centre culturel La Passerelle pour organiser un centre de vaccination. Le 12 janvier, les services de la Préfecture du Loiret ont confirmé l'ouverture de cinq centres de vaccination sur le département : Orléans, Montargis, Gien, Pithiviers et Fleury-les-Aubrais.

En trois jours, les services municipaux se sont organisés pour mettre en place un centre de vaccination prêt à effectuer les premières vaccinations aux plus de 75 ans dès le lundi 13 janvier.

Une gestion administrative importante

« Plus d'une dizaine d'agents municipaux est mobilisée quotidiennement pour assurer la partie administrative : gestion des rendez-vous sur le site Doc-tolib, enregistrement des certificats de première injection du vaccin sur la plateforme vaccin-covid, prise de rendez-vous pour la deuxième injection, accom-

pagnement et orientation du public. Des contacts réguliers sont établis avec le conseil de l'ordre des médecins, celui des infirmiers, les associations de professionnels de santé pour appeler aux volontaires disponibles pour vacciner. Pour fonctionner, le centre a besoin d'un médecin et de quatre infirmiers par demi-journée. À la gestion des rendez-vous s'ajoute donc la gestion des plannings des professionnels de santé » explique Christelle Brun-Romelard, adjointe à la santé et au handicap.

Une solidarité intercommunale

Une gestion administrative conséquente pour la ville, d'où l'appel à la solidarité lancée par Madame la Maire auprès des maires de la métropole pour recevoir un soutien dans l'organisation du centre de vaccination. Un appel entendu puisque d'ores et déjà les communes de Saran, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-le-Blanc, Semoy, Chanteau, Ormes, La-Chapelle-Saint-Mesmin, Ingré et Boigny-sur-Bionne ont mis à disposition des agents municipaux. La Réserve communale de sécurité civile fleurysoise est aussi mobilisée pour

assurer l'accueil et l'accompagnement des personnes volontaires pour la vaccination, soit 6 réservistes par jour.

100 % des doses utilisées

Au-delà de la partie administrative, accueillir un centre de vaccination c'est aussi une logique sanitaire à respecter. Un sens de circulation au sein de La Passerelle a été mis en place pour respecter les gestes barrières. Une désinfection des locaux est réalisée en permanence. Un retour quotidien est réalisé auprès des services de l'État et de l'Agence régionale de santé (ARS) qui gère les commandes de vaccins. L'agence informe du nombre de vaccins livrés chaque semaine et donc du nombre de créneaux de vaccinations qu'il est possible d'ouvrir. La chaîne du froid pour la conservation des vaccins doit également être respectée. Chaque dose sortie des frigos (sous-verrou) est consignée et sous la responsabilité du chef de centre. Il n'y a pas de gaspillage, 100 % des doses sont utilisées, ce qui permet au centre de vaccination de Fleury-les-Aubrais de vacciner près de 800 personnes par semaine.

assises de la transition écologique



Retrouvez l'agenda des événements et les modalités de participation aux Assises de la transition écologique sur le site <https://transition.orleans-metropole.fr>

L'écologie prend sa place dans la métropole

Depuis deux mois, Orléans métropole et les 22 communes ont lancé les Assises de la transition écologique. Au programme, des temps d'échange et de partage pour répondre collectivement au défi de l'urgence climatique et écologique.

Face au dérèglement climatique et aux enjeux environnementaux, les Assises de la transition écologique proposent 4 mois d'échanges, de partage, et de réflexion pour accélérer le mouvement en faveur de la transition écologique à l'échelle du territoire métropolitain.

9 thématiques

Portée par les 22 communes du territoire et Orléans métropole, les Assises de la transition écologique prennent la forme d'événements et d'animations autour de 9 thématiques : rénovation énergétique, alimentation et agriculture durable, mobilités, ville durable, risque inondation, énergies renouvelables, déchets et économie circulaire, biodiversité, eau et milieux aquatiques.

Une réflexion collective

Ouverts à tous, habitants, associations/collectifs, entreprises et élus, ces temps collaboratifs et de réflexion font appel à notre intelligence collective et doivent permettre de créer du lien entre les habitants et les acteurs du territoire déjà engagés ou qui souhaitent se mobiliser. Ils sont animés par des élus, les équipes

d'Orléans métropole et des acteurs associatifs et économiques avec la volonté de montrer « ce qui marche », explorer les possibles et créer des solutions. Des actions sont également organisées directement par les associations et les collectifs locaux pour enrichir le projet et proposer leurs solutions à l'échelle d'un quartier ou de la métropole. Chacun peut aussi apporter sa contribution sur le site web des Assises de la transition écologique.

Les contributions seront partagées en avril et viendront nourrir les élus et les services d'Orléans métropole pour la mise en place d'actions concrètes, dès demain comme à plus long terme.

Et à Fleury ?

Partie prenante de ces Assises, Fleury-les-Aubrais a déjà engagé des premières actions dans le domaine de la transition écologique pour rendre son territoire plus « vert ». Un axe majeur de la politique de la nouvelle municipalité élue en juillet dernier, qui a lancé dès la fin d'année 2020, les premières actions en matière de végétalisation durable, de biodiversité et lutte contre les effets des canicules.

Près de 70 000 plants de narcisses de trois variétés ont été plantés pour une floraison durable sur 10 ans. Des canopées ont été installées place Abbé-Pasty, à l'école Henri-Wallon et bientôt dans d'autres écoles pour apporter de la fraîcheur. Une réflexion est actuellement menée pour développer des jardins pédagogiques, élaborer des critères environnementaux pour les cahiers des charges, et déployer des mobilités douces.

Micro-forêt : acte 2

Mais le projet qui marque le début de ce mandat en la matière reste la plantation de la micro-forêt. Près de 3 000 végétaux ont été plantés sur 1 300 m² en plein cœur de ville faisant de Fleury-les-Aubrais, la première ville du Loiret et l'une des premières en région Centre-Val de Loire à créer une micro-forêt en zone urbaine. La deuxième partie a été plantée début mars, non loin de la première, sur un terrain situé impasse Ferragu. D'autres lieux doivent être identifiés sur la ville au cours de l'année pour poursuivre la végétalisation de la ville.

Des modes de garde disponibles toute l'année

En occasionnel ou en régulier, la ville de Fleury-les-Aubrais propose des modes de garde toute l'année.



Quel que soit l'accueil choisi (crèche ou RAM), les activités proposées sont variées et adaptées pour que chaque enfant s'épanouisse à son rythme et apprenne les règles de vie en collectivité.

Un besoin d'une garde ponctuelle sur une demi-journée ? Ou pour un accueil régulier ? Le pôle Petite enfance de la ville de Fleury-les-Aubrais vous accompagne pour vous proposer un mode de garde pour vos enfants adapté à vos besoins.

Pour accueillir vos enfants régulièrement

Sur Fleury-les-Aubrais, il existe trois modes de garde pour accueillir vos enfants au quotidien.

L'accueil en crèche collective propose un accueil collectif où les enfants sont gardés tous ensemble favorisant les jeux et la socialisation. Il y a trois crèches collectives municipales à Fleury : Les Oisillons, Anaïs et Thibault, et L'Île aux Mômes.

L'accueil en crèche familiale offre à votre enfant un accueil plus personnalisé alliant un accueil individuel au domicile d'une assistante maternelle, embauchée par la ville, et des temps collectifs comme en crèche collective pour favoriser la socialisation.

L'accueil chez un assistant maternel agréé indépendant offre à votre enfant un accueil personnalisé et spécifique à vos besoins (horaires, etc.). Pour

favoriser le jeu et la socialisation des enfants, le Relais d'assistants maternels (RAM) propose des accueils collectifs sur des matinées similaires à ceux des crèches. La participation des enfants et de leur assistant maternel à ces temps collectifs est libre. Ce mode de garde n'est pas municipal, le parent devient employeur. Cependant le RAM propose aux parents la liste des assistants maternels présents sur Fleury et les accompagne pour réaliser les contrats et les formalités administratives.

Ou pour vos besoins de garde ponctuels

Pour permettre à votre enfant de se socialiser ou pour effectuer des démarches personnelles, la ville propose des accueils ponctuels à la demi-journée. L'inscription s'effectue directement auprès des deux établissements proposant ce mode de garde : Les Petits Choux Fleurysois (quartier Andrillons - 02 38 83 01 73) et L'Île aux Mômes (quartier Lamballe - 02 38 71 03 63).

Attribution des places

La plupart des places en crèches sont attribuées pour la rentrée de septembre. Toutefois, des entrées sont possibles toute l'année en fonction des places qui se libèrent. Si vous n'obtenez pas votre

premier choix, le pôle Petite enfance vous accompagne pour trouver un mode de garde qui vous convienne en attendant qu'une place se libère (dans l'ordre de la liste d'attente).

Informations et prise de rendez-vous
Pôle Petite enfance : 02 38 71 93 15

QUELS BÉNÉFICES POUR L'ENFANT ?

Les accueils en crèches ou en RAM ont pour ambition de contribuer à la conquête de l'autonomie et à l'épanouissement de chaque enfant. Les activités proposées sont variées et adaptées. Ils offrent un cadre de vie chaleureux et sécurisant où chaque enfant s'épanouit à son rythme. Petit à petit, les enfants vont apprendre les règles de vie en collectivité, accompagnés par des professionnels attentifs et bienveillants.



Depuis le 1^{er} février 2021, le tri sélectif devient plus simple sur la Métropole Orléanaise

Les consignes de tri ont évolué depuis le 1^{er} février sur les 22 communes de la Métropole. Maintenant, 100 % des emballages et des papiers se trient. Recycler devient ainsi plus simple !

Bac vert ou jaune ? Depuis le 1^{er} février, cette question appartient au passé pour l'ensemble des particuliers, professionnels et collectivités de la métropole. S'il s'agit d'un emballage, celui-ci doit être déposé dans le bac jaune.

Quels changements chez vous ?

Pour simplifier et développer la démarche du tri sélectif, tous les emballages sont désormais acceptés dans les poubelles de tri. Les pots de yaourt, suremballages de packs de boisson, sacs, sachets et films plastiques, capsules de café et barquettes en aluminium, tubes de dentifrice et plaquettes de médicaments vides rejoignent ainsi les bidons de lessive, canettes de soda et boîtes de conserve déjà récupérés dans la poubelle de tri. La nouvelle règle est simple, si ce que vous avez en main est un emballage, alors il

a sa place dans la poubelle à couvercle jaune (à l'exception, bien sûr, des bouteilles et pots en verre, toujours triés dans le conteneur à verre) !

Pour rappel, les masques, couches, gants, ou papier essuie-tout ne sont pas recyclés, il faut donc toujours les déposer dans la poubelle verte.

Des astuces pour bien trier

Inutile de laver les emballages, il vous suffit de bien les vider de leurs résidus alimentaires, en évitant surtout de les empiler les uns dans les autres pour gagner de la place. Les bouteilles, cartonnets et briques alimentaires peuvent être aplaties dans le sens de la longueur.

Quels objectifs ?

Avant le changement des consignes de tri, Orléans Métropole collectait en moyenne par habitant 44 kg par an d'emballages (hors verre) et de papiers (dont 21 %

étaient des erreurs de tri). Aujourd'hui, l'objectif est de collecter plus de 6 kg soit 50 kg par habitant et par an. Le deuxième objectif est de faire adhérer de nouveaux trieurs avec ce geste plus simple en transférant un maximum de déchets de la poubelle verte vers la poubelle jaune.

Une modernisation du centre de tri de Saran

Cette extension des consignes de tri a nécessité une modernisation en profondeur de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères de Saran. Ces travaux, d'un montant de 14 millions d'euros ont permis de nombreux ajustements avec notamment une automatisation du tri beaucoup plus poussée, la mise en place d'équipements permettant le tri des petits aluminium, la création d'une nouvelle cabine de tri et l'extension de la cabine existante, le renforcement du système de protection-détection incendie ou encore l'aménagement de nouvelles voiries.

... prêts à entrer dans la fabrication de nouveaux produits.

NOUVEAUX EMBALLAGES

Bouteilles, flacons de lessive, produits d'entretien...

PRODUITS FABRIQUÉS

Tubes, arrosoirs, pièces automobiles, fibre de rembourrage, pulls polaires...

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

exemple pour le plastique :

1

Nous trions tous les emballages...

2

Ils sont collectés et déposés au centre de tri



6



Ces nouvelles matières transformées sont ensuite :
réduites en paillettes
transformées en granulés

5

4

Les balles de plastique sont acheminées vers leur usine de recyclage

3

Le centre de tri regroupe les emballages par matériau et les compacte en balles pour faciliter leur stockage puis leur transport

INFOS PRATIQUES

Les Fleuryssois qui constatent que leur bac est trop petit peuvent en demander un plus grand en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet d'Orléans Métropole : www.orleans-metropole.fr, rubrique « déchets/nos démarches ». Un bac plus adapté à vos besoins vous sera livré gratuitement.

Une question sur la collecte ou le tri de vos déchets ? Contactez Orléans Métropole au 02 38 56 90 00 ou par mail à qualitedechets.orleans-metropole.fr.

Un outil pour avoir toutes les informations sur les déchets à partir de votre adresse

Orléans Métropole s'est doté d'un outil, accessible depuis son site internet ou via ce lien : <https://triermondechets.orleans-metropole.fr/>. En renseignant votre adresse postale, cette interface graphique vous permettra d'obtenir toutes les informations relatives à la collecte de vos déchets : les jours de collectes des déchets ménagers et déchets recyclables, les points de collectes pour le verre, les bornes textiles, les déchetteries et végé'tris les plus proches de votre domicile.

tribunes

La tribune libre permet à toutes les tendances politiques dans le conseil municipal de s'exprimer à chaque numéro de Fleury Mag. Ce souci de démocratie implique la seule responsabilité des auteurs quant au contenu des articles présentés.

MAJORITÉ MUNICIPALE

Des élu.e.s qui agissent pour une Ville qui protège

Notre mobilisation pour chacun d'entre vous, notre vision pour Fleury est toujours celle **d'une Ville plus juste, plus sûre et enfin écologique**. Dans cette période déstabilisante, notre équipe est au travail et sur le terrain pour répondre à ces défis de premier plan.

Nous œuvrons chaque jour pour une Ville à taille humaine, une Ville plus juste pour les Fleuryssaises et les Fleuryssais. Une Ville plus juste, tout d'abord, pour nos enfants, afin d'être à l'écoute de leurs besoins et **d'adapter nos politiques pour leur permettre de s'épanouir en toute sécurité**. Une Ville plus juste pour nos jeunes, nos étudiants, ceux que nous refusons de sacrifier au prix de la crise sanitaire et pour qui **nous travaillons à un plan d'action**. Une Ville plus juste pour les plus fragiles et vulnérables d'entre nous, en créant de toutes pièces, malgré le

désengagement de l'État, **un centre de vaccination**. Une Ville plus juste, enfin, qui redonne du pouvoir d'agir aux habitants en leur donnant la possibilité d'agir pour leur rue, leur quartier ou même pour leur Ville **grâce aux budgets participatifs**.

Nous remercions tous ceux grâce à qui ces solidarités sont possibles, les agents municipaux, le personnel soignant, les bénévoles de la réserve communale... Aussi, nous n'oublions pas et saluons la solidarité intercommunale qui s'est mise en place ces dernières semaines. **Toute notre énergie est tournée sur ces problématiques prioritaires et il n'est pas le temps des attaques politiques stériles et infondées.**

Notre engagement s'appuie sur un fil conducteur, dont nous ne dérogerons pas, **celui de la solidarité, de la justice sociale, de l'urgence climatique, de la tranquillité et de la protection des plus vulnérables.**

OPPOSITIONS

GROUPE «FLEURY VERS DEMAIN»

Anthony Domingues, Isabelle Muller, Rémi Silly, Maxime Viteur, Sandra Diniz Salgado, Elsa Douzon.

Madame la Maire a reculé et c'est tant mieux!

Lors du Conseil Municipal de janvier, nous avons interrogé Madame la Maire sur deux décisions qu'elle entendait prendre pour notre jeunesse fleuryssaise : arrêt brutal de la distribution universelle de dictionnaires aux élèves de CM2 et le non-remplacement des ATSEM malades ou nouvellement retraités auprès des écoliers de grande section de maternelle. En profond désaccord sur ces intentions, nous regrettions aussi l'absence totale de concertation avec les parents d'élèves et la communauté éducative.

Nous avons donc lancé plusieurs démarches dont une pétition, qui ont conduit Madame la Maire dans un premier temps à démultiplier les contre-projets en moins d'une semaine, à modifier ses propres déclarations pour finalement revenir sur sa position et rencontrer les parents d'élèves élus. Aussi, par notre action, les dictionnaires seront bien distribués aux enfants et les ATSEM devraient être remplacés.

Le dictionnaire, plus qu'un outil pédagogique est un emblème de notre culture et un symbole républicain et de réussite. Le livre de la vie!

Le personnel communal déployé dans nos écoles est indispensable pour les plus petits et singulièrement dans le contexte actuel où les précautions sanitaires doivent être accrues. L'humain d'abord!

La concertation ne saurait se résumer à un argument de campagne électorale.

Consternés par la vision initiale de Madame la Maire et surpris de ses revirements notamment médiatiques, nous nous réjouissons de son réveil éducatif... tardif et hasardeux.

Le service public ne saurait être allégué sur le dos de nos enfants.

Contact : 06 78 41 57 65

GROUPE ÉCOLOGIE ET CITOYENNETÉ

Stéphane Kuzbyt, Christine Bour, Éric Blanchet.

Dans le FleuryMag de janvier, nous formulions le vœu que la jeunesse et son éducation soient une priorité. Vite déçus, nous avons dû recadrer les choses dès le conseil municipal* de janvier.

• **Les dictionnaires : ligne jaune et carton rouge.**

Une clef USB, une calculatrice, voilà ce qu'avait envisagé la majorité à la place du dictionnaire pour les enfants de CM2. Sans l'avis des principaux concernés, les élèves de CM2, sans l'avis de la commission enfance-jeunesse, sans véritable concertation avec les parents d'élèves et la communauté éducative. Ligne jaune franchie, nous avons décidé, sans hésiter, de lancer une pétition avec l'autre groupe d'opposition. Consciente de sa faute, Mme la Maire a vite corrigé le tir : ce sera soit le dictionnaire, soit un autre livre. Et en nous accusant de « mensonges » dans la presse locale! Carton rouge.

• **Les ATSEM en grande section : vigilance.**

Nous avons été alertés que la majorité avait décidé, du jour au lendemain, de ne plus remplacer les ATSEM absent-es dans les grandes sections de maternelle. Longue réponse de Mme la Maire en conseil municipal pour le confirmer : « J'ai pris la décision de ne plus les remplacer (...) dans les grandes sections de maternelles ». Rapidement, face au risque d'une nouvelle mobilisation dans les écoles, la majorité a reculé, pour le moment. Notre vigilance reste de mise.

• **Le conseil fleuryssois des jeunes : l'oublié.**

Inquiets pour le CFJ, nous avons demandé en conseil municipal ce qu'il devenait. La réponse a renforcé notre inquiétude : il est manifestement le grand oublié des priorités de la majorité.

*Le conseil est visionnable sur stephanekuzbyt.over-blog, article « Une pétition pour les dictionnaires ».

Contact : groupe.ecolo.citoyen@gmail.com, 06-99-43-77-49.

Courrier : Groupe Écologie et citoyenneté-Stéphane Kuzbyt, Mairie, 7 place de la République 45400 Fleury-les-Aubrais.



Fleury racontée par les livres

La ville de Fleury-les-Aubrais peut se targuer de compter plusieurs ouvrages relatant son histoire. Les curieux peuvent aller les consulter à la bibliothèque Les Jacobins.

Un siècle d'histoire fleuryssaise

Édité en 1975, ce livre est rédigé par la commission municipale d'histoire locale. Depuis 1971 la municipalité à majorité communiste est dirigée par André Chêne. C'est le premier ouvrage consacré à l'histoire de Fleury-les-Aubrais. Il contient de nombreux documents et est illustré par des cartes postales sur les demeures bourgeoises (« nos châteaux »), les rues au début du XX^e siècle, les cérémonies patriotiques après la guerre de 1870, l'église, la mairie, les premières écoles, les associations sportives avec la création du cercle Jules Ferry en 1932 (les couleurs du cercle deviendront celles de la ville), l'hôpital psychiatrique créé en 1913.

Vies fleuryssaises

Écrit en 1989 par un journaliste de gauche, Guy Silva, cet ouvrage est réalisé sous le 3^e mandat d'André Chêne. Ce livre offre une belle place à l'image. Le lecteur découvre des cartes postales des commerces fleuryssais, des artisans comme la tonnellerie Crossonneau. Les plus anciens reconnaîtront le tramway à la Croix Fleury, le cottage social rue Lamartine ou encore le champ du moulin avec ses terres agricoles. Quelques clichés donnent un aperçu des bombardements meurtriers de 1944 (88 morts). L'ouvrage met également en avant les réalisations de la municipalité ainsi que

ses combats de l'époque notamment la création de la tangentielle qui coupe la commune en deux.

Floriacum à Fleury-les-Aubrais

En 1995, c'est le changement politique de la municipalité. Pierre Bauchet devient maire avec une équipe de droite. Il est créé une commission extra-municipale d'histoire locale. C'est un ouvrage riche en cartes postales. L'accent est mis sur l'histoire des « châteaux fleuryssais » : Villevaude, Lamballe, La Tour, Le Perron, le Chêne Rond, Montaran. L'histoire du catholicisme à Fleury est largement traitée. Le travail de la vigne est fortement expliqué. La vinaigrerie Martin Pouret, la blanchisserie de cire y sont évoquées de même que l'hôpital psychiatrique et sa ferme à Lignerolles. Fleury dans les guerres y trouve largement sa place.

Une commune cheminote de la banlieue d'Orléans : Fleury-les-Aubrais de 1911 à 1971

C'est le seul travail universitaire concernant la commune. C'est une maîtrise d'histoire rédigée par Philippe Nivet en 1987. L'auteur est aujourd'hui professeur d'histoire contemporaine à l'université de Picardie. Ce travail a été résumé et publié en 1989 dans le bulletin n° 85 de la société archéologique et historique de l'Orléanais sous le titre : Fleury les Aubrais Loiret. C'est une étude

approfondie sur les transformations de notre ville de 1850 à 1940, sur la création de la gare et ses conséquences démographiques, sociales et politiques. C'est la seule étude sur la vie politique à Fleury au XX^e siècle (une commune radicale jusqu'en 1944 où Jean Zay est populaire), et l'évolution du comportement électoral. C'est aussi une analyse de la politique urbaine des municipalités de 1945 à 1971 avec l'étude du débat autour de la gare unique, de son refus par la ville, la création de la zone industrielle et des premiers habitats collectifs. Les différentes municipalités et coalitions politiques sont finement étudiées. Cette étude se termine en 1971 avec l'arrivée d'une coalition PC-PSU à la mairie.

Fleury, Terre de vignobles – Les fleuryssais dans la guerre 39/45

Deux ouvrages du fleuryssais Luc Papet qui est un fin connaisseur et observateur de la vie fleuryssaise depuis des décennies. Il raconte la vie quotidienne du peuple fleuryssais, en particulier celui qui travaille la vigne. On y apprend beaucoup du Fleury agricole, des fêtes, du quotidien des artisans et des bistrotts. C'est aussi l'histoire des Chilesses, des clos, de la fontaine St Martin. Le deuxième ouvrage est une remarquable description de Fleury pendant la Seconde guerre mondiale.

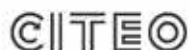
À PARTIR DU
1^{ER} FÉV. 2021



ET
HOP!
TRI+SIMPLE

100%
DES EMBALLAGES
& DES PAPIERS
SE TRIENT !

#touslesemballages #envrac #bienvidés #nonlavés



TOUTE L'INFO SUR
triermondechets.orsans-metropole.fr
ou au 02 38 56 90 00

www.orsans-metropole.fr
#OrleansMetropole



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ